



**PROCÈS VERBAL**  
**COMITÉ SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaure**  
**du 8 novembre 2023, salle du périscolaire à Saillans**

Date de convocation : 19 octobre 2023  
Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8  
Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 6

**PRÉSENTS :**

Commune d'Aubenasson :	Galadrielle GOUIRAND (Tit) – arrivée à 18h30
Commune de La Chaudière :	Jean-François LEMERY (Sup)
Commune d'Espenel :	Serge VANONI (Suppl)
Commune de Saillans :	Dominique BALDERANIS (Tit)
	Philippe BERNA (Sup)
Commune de St Sauveur en Diois :	Patricia PUC (Sup)

**TITULAIRES ABSENTS :**

Commune de Chastel Arnaud :	Jean-Paul CHAIRON ( <u>pouvoir à D BALDERANIS</u> )
Commune de La Chaudière :	Françoise BROBST
Commune de Véronne :	Renard VELLARD

**Secrétaire de séance :** Philippe BERNA

La séance est ouverte à 18 H 05

**Ordre du jour**

<b>1</b>	Compte rendu du contrôle sanitaire de la DDPP 26_ssa du 2 octobre dernier
<b>2</b>	Délibération : adhésion Restau'Co (formation HACCP / PMS)
<b>3</b>	Délibération : achat matériels de cantine suite contrôle DDPP . Armoire congélateur . Armoire pour la vaisselle . Sonde de température . Thermomètre de contrôle du transport, des produits, des températures pour l'enregistrement des contrôles à réception . Support et sacs à linge du personnel etc....
<b>4</b>	Délibération : validation proposition commerciale 3D OUEST - logiciels
<b>5</b>	Délibération : changement d'assurances (MAIF => SMACL)
<b>6</b>	Questions diverses dont : Indemnité de licenciement pour inaptitude et de congés payés de notre cuisinière Intervention devis VIREVOLT

**Adoption du compte-rendu du comité syndical du 11 juillet 2023**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, décide de

- VALIDER le compte-rendu du dernier comité syndical.

**1****Compte rendu du contrôle sanitaire de la DDPP 26\_ssa du 2 octobre dernier**

Mme BALDERANIS rappelle que la cuisine du SIVU Les Enfants du Solaire est soumise au contrôle sanitaire de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme - Sécurité Sanitaire des Aliments (DDPP\_ssa).

La 1ère inspection a eu lieu le 13 juin 2023 : mise en conformité, avec des mesures correctives à réaliser, pour la rentrée de septembre 2023.

Le rapport a été reçu le 28 juin 2023. Les inspectrices se sont à nouveau présentées le 2 octobre 2023. Mmes BALDERANIS et ROUX étaient absentes (en formation pour cette dernière).

L'ensemble des demandes n'ayant pu être satisfait et en l'absence de responsables pour expliquer nos actions, le SIVU a été mis en demeure de se mettre en conformité sous 7 jours calendaires à réception du 2ème rapport (mesure conservatoire).

Dès le lendemain, la Présidente les a appelé. L'échange a permis de spécifier les points à mettre en conformité.

Mme BALDERANIS a réalisé un tableau récapitulatif des différents points constituant le rapport du 2 octobre 2023. Chaque point a été argumenté : nos actions et les justificatifs correspondants. Ce dossier, dans sa globalité, a été envoyé à la DDPP 26\_ssa ainsi qu'à tous les élus.

3 points devaient être mis en place pour pouvoir envisager la levée de la mesure conservatoire :

- Mettre en place la surveillance de l'étape de remise en températures
- Mettre en place un système fiable de conservation des plats témoins
- Signer un contrat analytique auprès d'un laboratoire pour assurer une surveillance microbiologique des fabrications et des surfaces.

Une nouvelle visite de contrôle a eu lieu le 6 novembre : Mmes ROUX et BALDERANIS étaient présentes.

Seul la signature avec le laboratoire TERANA n'était pas finalisée, puisque le SIVU était en attente d'un nouveau devis conforme ; La contrôlease en avait été informée en amont. En conséquence, la mesure est suspendue et sera levée à réception du contrat signé.

En conclusion, diverses délibérations doivent être prises pour valider les actions correctives. L'attention de Mme JOUMARD – responsable de notre dossier - a été attirée sur le coût global de la mise en conformité. Il a été demandé la possibilité d'étaler la charge sur 2 exercices, ce qui a été accepté.

Un échéancier de répartition est présenté aux élus (voir en annexe).

**Arrivée de Mme GOUIRAND Galadrielle à 18H30****2****Délibération : adhésion Restau'Co (formation HACCP / PMS)**

Mme BALDERANIS donne lecture du devis de RESTAU'CO qui comprend 4 parties :

- 1 journée de formation sur poste au cours de laquelle ils observent aussi les pratiques sur le terrain pour le travail à suivre
- 1 journée de rédaction de notre Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)
- 1/2 journée de formation / restitution du PMS en salle, dans le but de présenter les outils aux équipes de restauration et de les former à l'utilisation
- Pour 1 an, à compter de la date de signature du devis, 1 assistance technique pour le suivi de notre dossier

Le devis s'élève à la somme de 3 005,00 € HT (pas de TVA applicable).

**Répartition proposée :**

HACCP formation sur site	RESTAU'CO	Fonctionnement	1 200.00	2023	
PMS rédaction	RESTAU'CO	Investissement	1 100.00	2024	Ou inversement
PMS formation sur site	RESTAU'CO	Fonctionnement	600.00	2024	Selon plannings
Adhésion	RESTAU'CO	Fonctionnement	105.00	2023	

Mme BALDERANIS précise que les dates de formation dépendent de la disponibilité des formateurs (2023 ou 2024).

Elle explique aussi que des recherches de subventions sont en cours afin de diminuer l'impact financier sur le SIVU.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des personnes présentes et représentées décide :**

- De valider la proposition de prix de RESTAU'CO pour un montant global de 3005.00 €
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>3</b>	<p><b>Délibération pour l'achat de matériels de cantine chez SOFRAM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Armoire congélateur</li> <li>. Sonde de température</li> <li>. Thermomètre de contrôle du transport, des produits, des températures pour l'enregistrement des contrôles à réception</li> </ul>
----------	---

Dans le cadre de son contrat d'entretien annuel, SOFRAM est venu le 3 novembre dernier. Nous leur avons fait part du contrôle sanitaire dont nous faisons l'objet et les avons consulté pour l'achat du matériel suivant :

Armoire froid négative	SOFRAM	Investissement	2 6800.00 HT	2024
Thermomètre infra-rouge	SOFRAM	Investissement	115,08 HT	2023
Thermomètre sonde électronique	SOFRAM	Investissement	176.71 HT	2023

Mme BALDERANIS propose au comité syndical l'étalement des achats nécessaires à la mise en conformité de la cuisine, sur l'année 2023 et 2024.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des personnes présentes et représentées décide :**

- De valider l'achat de matériels de cantine pour un montant total de 2 923,16 € H.T. auprès des Ets SOFRAM
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les inspectrices ont également retenu le fait que la vaisselle ne soit pas à l'abri. Deux possibilités s'offrent à nous :

- 1/ Mettre une housse sur le meuble déjà en place
- 2/ Acheter une armoire pour la vaisselle

Un fournisseur GGM GASTRO propose ce matériel :

Armoire vaisselle	GGMGASTRO	Investissement	644,00 HT	2023	Haute (salle des mamies)
Armoire inox vaisselle	GGMGASTRO	Investissement	370,00 HT	2023	Basse (cuisine côté lave-vaisselle)

Nous aurons aussi besoin de petit matériel à savoir :

Sac à linge, balais, etc. que nous estimons à un montant de 500.00 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des personnes présentes et représentées décide :**

- De valider l'achat de 2 armoires pour la vaisselle (une haute et une basse)
- De valider l'achat de petit matériel pour un total H.T. de 500.00 €
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**4****Délibération : validation proposition commerciale 3D OUEST**

Mme la Présidente rappelle la présentation de 2 devis pour le changement du logiciel de cantine / périscolaire lors du dernier comité syndical. Il avait été décidé de contacter un dernier prestataire informatique « SERVICE COMPLICE » qui est utilisé par la Mairie de PIEGROS LA CLASTRE. Nous les avons relancé pour une nouvelle offre de prix, sans succès.

Pour rappel les 2 offres de prix sont :

**3D OUEST :**

Licence et mise en œuvre / Formations / options	2 050.00 € coût de base (en investissement)
Maintenance annuelle	825.00 € (en fonctionnement)

**DÉFI INFORMATIQUE**

Logiciel / Formations / options	6 140.00 € coût de base (en investissement)
Maintenance annuelle	1 296.00 € (en fonctionnement)

Le contrôle sanitaire a engendré des dépenses conséquentes pour le SIVU.

Après un tour de table et compte tenu des dépenses envisagées suite à ce contrôle, Mme BALDERANIS propose de reporter l'achat du logiciel de facturation à la rentrée 2024 / 2025 et de retirer cette délibération de l'ordre du jour.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des personnes présentes et représentées décide :**

- **De retirer cette délibération**

**5****Délibération : changement d'assurances (MAIF => SMACL)**

A ce jour et jusqu'au 31 décembre 2023, le SIVU est assuré à la MAIF ; notre contrat annuel s'élevait à la somme de 958,82 € pour 2023.

La MAIF a décidé de ne plus assurer les collectivités et s'est rapproché de la SMACL pour créer une société d'assurance commune.

Au printemps dernier, nous avons été contacté par la SMACL qui nous a transmis une nouvelle offre de prix. Leur proposition est de 1056.82 € (responsabilités, protection juridique, protection fonctionnelle, dommages aux biens etc.) ; nous restons cependant dans l'attente de précisions complémentaires (missions collaborateurs pour 2 agents).

Etant donné l'écart de prix avec la MAIF, il ne nous est pas apparu nécessaire de faire une mise en concurrence. La proposition est faite au comité syndical de valider la proposition de la SMACL au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des personnes présentes et représentées décide :**

- **De valider la proposition commerciale de la SMACL au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;**
- **D'autoriser Mme la Présidente à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

**. Indemnités de licenciement pour inaptitude et congés payés de notre cuisinière**

Notre cuisinière – responsable de cuisine a quitté le SIVU le 23 octobre 2023.

Le Centre de Gestion de la Drôme était chargé de calculer son indemnité de licenciement :

=> soit 5458,65 € BRUT à laquelle s'ajoute l'indemnité de congés payés non pris soit 1613,19 € BRUT

Pour terminer, SOFRAM a relevé plusieurs dysfonctionnements lors de sa dernière visite d'entretien :

**Disjoncteur du four** : 1 fil était cassé => pas la bonne tension « dessous » => certaines résistances du four ne chauffent pas car pas alimentées. VIREVOLT Electricité a été contacté : Devis fourni et accepté pour 218.00 € H.T. Mr BERNA conseille de se rapprocher de la CCCPS, propriétaire des locaux, qui devrait prendre en charge cette dépense.

**Adoucisseur d'eau** : nombreuses fuites à l'intérieur => pb de joints – il a été demandé à SOFRAM un devis de remise en état

**Réfrigérateur / Congélateur** : OK – le bouton de réglage a été montré à notre cuisinière – c'est le même sur tous les frigos

**Thermomètre / sonde dans un des frigos** : à changer

**Plaques cuisson et friteuse** : Rien à signaler

Mme BALDERANIS précise que le secrétaire général de la Sous-Préfecture de DIE est au courant du contrôle sanitaire dont nous avons fait l'objet.

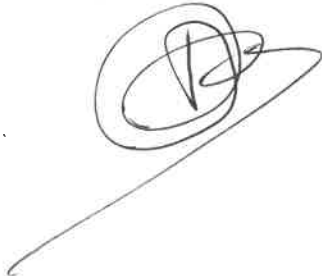
Mme GOUIRAND demande s'il y a eu des avancées sur le projet de cuisine centrale partagée. Mme BALDERANIS indique qu'elle est en attente du compte rendu de la dernière réunion qui s'est déroulée avec Mr MAGNON et le service juridique de la 3CPS.

Mme GOUIRAND demande également si Mme BALDERANIS a besoin d'une aide quelconque pour les jours à venir. La Présidente apprécierait un soutien psychologique et une écoute de la part des élus. Un échange direct, un contact humain serait bienvenue ...

Date du prochain comité syndical : mercredi 6 décembre 2023 à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, le comité syndical est clos à 19H30

La Présidente



Le secrétaire de séance



